

# RELAIS



## Permanences d'accueil (sur RV) et téléphoniques pour les parents et les professionnels

### Horaires et adresses

Permanence téléphonique : mardi de 11H à 12H30

#### MARCKOLSHEIM

9 rue du Noisetier • 67390 MARCKOLSHEIM  
03 88 58 28 94 • ram.marcko@ried-marckolsheim.fr

Mardi de 13H15 à 18H  
Vendredi de 10H à 12H30 et de 13H15 à 17H30

#### SUNDHOUSE

25 rue des Artisans • 67920 SUNDHOUSE  
03 88 85 96 62 • ram.sundhouse@ried-marckolsheim.fr

Lundi de 9H à 12H et de 14H à 17H  
Mardi de 9H à 12H et de 14H à 16H  
Mercredi de 9H à 11H30  
Jeudi de 8H à 12H et de 13H30 à 16H30



LES CRÉATIONAUTES

Rencontre

# R

Lieu  
d'échanges

# E

Écoute

# L

ANIMATION

# A

Information

# I

# S



Sensibilisation  
à l'éveil du  
jeune enfant



### Relais Petite Enfance de la CCRM

Un lieu ressource pour l'accueil des  
jeunes enfants, des parents et des  
professionnel(le)s de la petite enfance.

Communauté de Communes du  
Ried de Marckolsheim  
Le dynamisme d'un territoire



# PROFESSIONNELLES

## Petite Enfance

### Vous souhaitez...

- avoir des **informations sur les métiers** de la petite enfance ;
- **demander votre agrément d'assistant(e)s maternel(le)s** (démarches, conditions d'exercice du métier,...) exercer en tant que garde à domicile ;
- **être informé(e) de vos droits et devoirs** en tant que salarié(e) (statut professionnel, contrat de travail, fiche de paie,...) ;
- **rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s** et d'autres professionnel(le)s pour échanger sur votre pratique ;
- de la documentation ;
- des actions de **professionnalisation** (formations, soirées thématiques...);
- **promouvoir et faire connaître** le métier d'assistant(e) maternel(le).



# PARENTS

### Vous souhaitez...

- **confier votre enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)** ou trouver un autre mode d'accueil ;
- **préparer l'accueil** de votre enfant ;
- **être informé sur vos droits et obligations** en tant qu'employeur (aides financières, démarches, contrat de travail...), bénéficier d'un **soutien** dans la fonction d'employeur ;
- que votre enfant **participe à des activités d'éveil collectives** (baby-gym, contes, éveil musical, activités manuelles...), des animations ;
- **participer à des soirées thématiques** (développement de l'enfant, santé, parentalité...).



# ENFANTS

### Le RPE leur permet...

- **de rencontrer** des copains ;
- de se préparer à **la vie en collectivité** ;
- de participer à **des activités d'éveil variées et adaptées à leur âge**, avec leur assistant(e) maternel(le) ou leurs parents, autour d'espaces de jeu et de découverte, lieux de rencontre et de socialisation.
- de participer à **des sorties et des spectacles** ;
- de participer à **des animations en lien avec des activités locales et les structures existantes** (bibliothèques, ludothèques, structures d'accueil, écoles...).



Le Relais Petite Enfance **est fait pour vous !**